

COMMUNIQUÉ

**POUR DIFFUSION
IMMÉDIATE**

Déménagements et collectes de gros rebuts

Saint-Hyacinthe, le 5 juin 2023 – La Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains rappelle à la population de ses municipalités membres, que la prochaine collecte de gros rebuts se tiendra entre la fin du mois de juin et le début du mois de juillet, selon votre lieu de résidence. Cette deuxième collecte annuelle permet de répondre aux besoins des citoyens à l'occasion de la période des déménagements.

Modalités spécifiques :

- Les gros rebuts doivent être **placés en bordure de rue avant 7 h**, la journée fixée pour la collecte ou la veille de celle-ci, selon chaque secteur. La collecte **s'effectue à compter de 7 h** et que elle est **effectuée par un camion distinct** de celui qui fait la collecte régulière des déchets, **selon un horaire différent**.
- Les gros rebuts doivent être **déposés de façon ordonnée, en bordure de la rue**, même pour les immeubles multilogements habituellement collectés en cour arrière. De plus, les gros rebuts déposés dans des remorques, des camions ou autres ne seront pas ramassés.
- **Seuls les « gros objets » sont ramassés** lors de cette collecte puisque les autres rebuts, de plus petites tailles, peuvent être déposés dans les bacs tout au long de l'année.
- **À la suite d'un changement de la loi, l'entrepreneur de collecte n'est plus autorisé à procéder au ramassage de toute matière visée par un programme de responsabilité élargie des producteurs.** Ainsi, les téléviseurs, ordinateurs, systèmes de son ou autres appareils visés par le programme de l'ARPE ou les appareils réfrigérants (climatiseurs, frigos, congélateurs, refroidisseurs à vin) visés par le programme de Go Recycle ne pourront être ramassés et ils devront être apportés dans un point de dépôt officiel selon chaque type de matière.

Pour informations : consulter le site Internet de la Régie au www.riam.quebec.

Une liste non exhaustive d'encombrants admissibles est reproduite ci-dessous :

Exemples de gros rebuts acceptés : Cuisinière, lave-vaisselle, laveuse, sècheuse, table, chaise, bureau, lit, chauffe-eau électrique, sofa, divan, bibliothèque, ameublement de bureau, barbecue (sans la bonbonne), bicyclette, balançoire (démontée), tapis et toile de piscine (bien attachés), arbre de Noël artificiel, meubles de jardin, jouets volumineux, équipements sportifs (filet de hockey, banc et vélo exerciseur), etc. Il est recommandé que les matelas et sommiers soient placés dans un sac scellé avec du ruban adhésif avant d'être déposés à l'endroit du ramassage.

Exemples de rebuts non acceptés : Résidus domestiques dangereux (peintures, huiles, etc.), réfrigérateur, congélateur, climatiseur, appareils électroniques ou informatiques, pneus, tondeuse à gazon, pièces de véhicules automobiles, rebuts d'origine agricole (pièces de machinerie, clôture, etc.), matériaux de construction et de démolition, terre, pierre, béton, branches, déchets, matières organiques ou matières recyclables déposés en vrac, dans des sacs ou dans des boîtes.

UN CONSEIL : Le réemploi demeure la meilleure alternative de disposition des objets en bon état et encore utilisables. Avant de les jeter, pensez à les offrir à un organisme ou un commerce de vente d'objets usagés. Les sites de revente de tels objets sont également une solution à envisager.

Il est important de bien vérifier les dates de collectes de votre municipalité.

Selon chaque territoire, les dates de collecte des gros rebuts sont les suivantes, dès 7 heures :

Ville de Saint-Hyacinthe :

Les secteurs de la Ville de Saint-Hyacinthe sont décrits dans le calendrier de collecte à trois voies.

• Secteur 1	Lundi	3 juillet
• Secteur 2	Mardi	4 juillet
• Secteur 3	Mercredi	5 juillet
• Secteur 4	Jeudi	6 juillet
• Secteur 5	Vendredi	7 juillet
Acton Vale	Lundi	10 juillet
Béthanie	Mardi	11 juillet
Canton de Roxton	Mardi	11 juillet
La Présentation	Mercredi	12 juillet
Roxton Falls	Mardi	11 juillet
Saint-Barnabé-Sud	Mercredi	12 juillet
Saint-Bernard-de-Michaudville	Mercredi	12 juillet
Saint-Damase	Vendredi	30 juin
Saint-Dominique	Jeudi	13 juillet
Saint-Hugues	Mercredi	28 juin
Saint-Jude	Mercredi	12 juillet
Saint-Liboire	Jeudi	29 juin
Saint-Louis	Mercredi	28 juin
Saint-Marcel-de-Richelieu	Mercredi	28 juin
Saint-Nazaire-d'Acton	Mardi	27 juin
Saint-Pie	Vendredi	14 juillet
Saint-Simon	Mercredi	28 juin
Saint-Théodore-d'Acton	Mardi	11 juillet
Saint-Valérien-de-Milton	Jeudi	13 juillet
Sainte-Christine	Mardi	11 juillet
Sainte-Hélène-de-Bagot	Mardi	27 juin
Sainte-Madeleine	Vendredi	30 juin
Sainte-Marie-Madeleine	Vendredi	30 juin
Upton	Mardi	27 juin

La Régie met également à la disposition des citoyens de ses municipalités membres, deux écocentres situés à Saint-Hyacinthe et Acton Vale, où il est possible de disposer des rebuts encombrants d'origine résidentielle, de la mi-avril à la fin novembre.